

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 04/06/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 04/06/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « act	ID : 032-213202088-20240527-2024MAI27_164-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **27 mai 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mai 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, M. François-Xavier ROUX, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COLAS
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Loïc DÉANGLES
M. Frank GOBBATO
Mme Patricia MARROCQ
Mme Corinne QUEVILLY

Ont donné procuration :

M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Muriel AVID

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Emilie SARRAN

Objet : Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales à l'initiative de l'Association des petites villes de France

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le gouvernement a récemment annoncé la mise à contribution financière des collectivités territoriales au redressement des comptes publics.

La réduction progressive de leur autonomie financière et fiscale rend les collectivités plus que jamais vulnérables aux décisions budgétaires de l'Etat.

Ainsi, ce sont les investissements des collectivités qui sont menacés. Elles sont pourtant indispensables à la bonne santé du tissu économique local, d'autant plus nécessaires pour réussir la transition écologique.

Face à ces injonctions contradictoires, les élus sont invités à réagir collectivement : aussi, le bureau de l'association des Petites villes de France propose d'adopter la motion ci-jointe annexée à la présente délibération.

Considérant l'importance pour la collectivité de pouvoir maintenir son niveau d'investissement,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'adopter la motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales à l'initiative de l'Association des petites villes de France telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

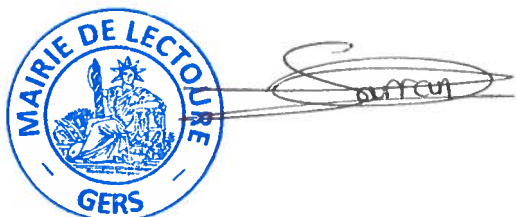
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Emilie SARRAN

Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 4 JUIN 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 4 JUIN 2024